

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	19
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Septembre 1873.

## Chronique générale.

## RÉUNION DE LA GAUCHE.

La correspondance du *Courrier de Paris* donne le compte-rendu suivant de la réunion tenue par la gauche républicaine :

« La réunion de la gauche a eu lieu, comme nous l'avons annoncé, hier, à deux heures, dans la salle des Conférences du boulevard des Capucines.

« Parmi les députés qui y assistaient, nous avons remarqué MM. Jules Ferry, Lepère, Labelonye, Pelletan, de Pressensé, Henri Martin, Rameau, Leblond, Perrin, Pernollet, Lamy, Fouquet, Jules Simon, Boisset, de Mahy, Guillemot, Carnot, Janzé, Jules Favre, Crémieux, Langlois, Arago, Ducuing, Noël Parfait, Tirard, Journault, Marc-Dufraisse, Turquet, etc.

« Le procès-verbal officiel suivant a été dressé par le bureau :

« La gauche républicaine s'est réunie aujourd'hui, à deux heures, boulevard des Capucines, 39, sous la présidence de M. Jules Simon.

« Cent membres étaient présents.

« Tous ont rapporté des départements l'impression que les tentatives de restauration monarchique soulèvent dans le pays une profonde indignation.

« Les propositions étudiées depuis quinze jours par le bureau et le comité directeur ont été examinées et approuvées par la réunion, qui a confié à des commissions spéciales le soin d'exécuter les résolutions prises.

« La réunion a entendu ensuite avec satisfaction les renseignements qui résument le travail minutieux auquel s'est livré son bureau, d'où il ressort qu'une majorité cer-

taine est acquise contre la monarchie. Cette majorité ne pourrait être déplacée qu'à la double condition, évidemment irréalisable, que tous les députés actuellement indécis passent dans le camp de la fusion et qu'un certain nombre de ceux qui ont pris des engagements formels manquent à leur parole. Il importe que la majorité acquise s'accroisse encore.

« Le devoir du parti républicain est donc, en présence des procédés de tout homme employé par les meneurs de la fusion, de persévérer dans son attitude ferme et énergique.

« Il faut que l'opinion publique fasse clairement entendre sa volonté aux députés encore hésitants.

« La réunion a décidé avant de se séparer qu'elle tiendrait tous les jours séance à deux heures pour entendre les rapports des commissions nommées et les renseignements fournis par le comité directeur.

« Le comité directeur nommé par la réunion de la gauche se compose de six membres : MM. Emmanuel Arago, général Billot, Albert Grévy, Guichard, Jozon, Riondel.

« Il se renouvelle par moitié. »

A ce compte-rendu il est bon d'ajouter les informations complémentaires que nous fournit l'*Opinion nationale* :

« Dans la réunion tenue par la gauche, dit une note publiée par ce journal, il a été convenu que les absents seraient instamment priés, par lettres ou par les journaux, de revenir à Paris, TOUTES AFFAIRES CESSANTES.

« Des mesures ont été adoptées pour combattre la conspiration monarchique ; mais il a été décidé qu'elles ne seraient point livrées à la publicité. Ce que nous sommes autorisés à dire, c'est qu'après un travail minutieux, consciencieux, de pointage, dépouillement fait de la correspondance et des engagements écrits, il résulte que la cause républicaine pourrait compter, à l'heure présente, sur une majorité de quinze à vingt-cinq voix. »

Sur cette réunion, le *Constitutionnel* donne les renseignements suivants, qui ont bien leur importance, quoique le procès-verbal publié plus haut les ait omis, peut-être volontairement :

« Dans cette réunion on a délibéré sur la question de savoir si, lorsque la proposition de restauration monarchique sera discutée à l'Assemblée, il ne convient pas à l'intérêt des groupes opposants de ne point prendre part à la délibération, afin de ne point permettre à l'Assemblée de réunir le nombre de membres nécessaire pour former la majorité. Cette question est très-controversée, et quelques membres de la gauche font observer qu'il serait très-imprudent de faire, par l'abstention, le jeu des monarchistes.

« M. Jules Simon devait communiquer à ses collègues les impressions de M. Thiers sur la situation.

« Plusieurs députés ont fourni des renseignements précis sur les intentions des membres du groupe présidé par M. Target, et sur les résolutions prises par le comité de l'appel au peuple.

« On appréhende que quelques défections se produisent au dernier moment, sur certains bancs du centre gauche, et des explications catégoriques vont être demandées aux députés qui ont observé jusqu'à ce jour le silence absolu. »

Ces renseignements montrent combien, malgré leur assurance affectée, les membres de la gauche républicaine sont peu sûrs de la majorité ; ou plutôt ils sont certains d'avance qu'ils ne l'auront pas, à moins d'un désaccord parmi les monarchistes.

Voici la composition du bureau de la gauche républicaine et du comité directeur :

Bureau : M. Le Royer, président ; M. Jules Simon, vice-président ; MM. Sadi-Carnot et Lévêque, secrétaires ; MM. Charles Roland, Faye et Amat, questeurs.

Comité directeur : MM. Emmanuel Arago, le général Billot, Albert Grévy, Guichard, Jozon, Riondel.

\*  
\*\*

Les électeurs des départements de l'Aube et de la Seine-Inférieure sont convoqués pour le dimanche 16 novembre prochain, à l'effet de pourvoir au siège de député à l'Assemblée nationale, vacant dans chacun de ces départements.

Les électeurs des autres départements où il y a des vacances ne seront donc pas convoqués avant l'expiration du terme légal, et les journaux républicains, qui espéraient faire naître sur cette question un désaccord entre le maréchal de Mac-Mahon et son ministère, en seront pour leur tentative avortée. Ils pourront se rappeler, d'ailleurs, que leur héros, M. Thiers, a le premier usé, avec leur approbation, de la latitude que lui donnait la loi ; et ils se consoleront en pensant que les élections, si rapprochées qu'on les suppose, seraient encore trop tardives pour que les nouveaux élus prennent part au vote pour la restauration de la monarchie.

A l'occasion du retard légal apporté aux élections, le *Bien public*, oubliant ce qu'a fait son patron, déclare « qu'il est impossible de croire que la loyauté du maréchal de Mac-Mahon ait recours à des subterfuges pour assurer le succès de la conspiration royaliste, et refuse à douze départements le droit de compléter leur représentation avant de proposer à l'Assemblée le vote de la monarchie. »

Le *Bien public*, organe de M. Thiers, incriminant la loyauté du maréchal de Mac-Mahon, ce n'est pas même de l'impudence, c'est de la bouffonnerie poussée à ses dernières limites.

\*\*

## LES SIÈGES VACANTS A L'ASSEMBLÉE.

Nous empruntons au *Constitutionnel* le détail des sièges vacants à l'Assemblée, ainsi que la date extrême des convocations :

Aube. — M. Lignier, gauche républicaine, démission du 10 mai.

Date extrême de la promulgation du décret, 20 octobre courant.

Convocation des électeurs, est fixée au 16 novembre prochain.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'EXPÉDITION DU *Polaris*.

(Suite et fin.)

Si nous ne fûmes pas atteints plus sérieusement, il faut l'attribuer à la provision considérable de foies de morues dont nous avions gratifiés nos amis les Esquimaux. Hélas ! notre stock de charbon touchait à sa fin, ce fut notre première contrariété. Nous en rions maintenant, mais c'était avec tendresse que nous regardions notre provision diminuer, et lorsqu'il fallut entamer la dernière tonne, nous eûmes bien soin de n'en pas perdre le plus petit morceau et de passer toutes les cendres afin de n'en pas laisser échapper la moindre escarbille. Bien que la saison ne fût pas rigoureuse, nous ne pouvions pas nous passer de feu, nous l'entretenions donc avec les épars et le grément que nous allions arracher au *Polaris*.

Ce fut pendant une de ces visites qu'il me vint à l'idée qu'il serait possible de construire une embarcation avec les planches légères qui couvraient les cabines des officiers. Ce fut un long et difficile travail ; le temps n'était pas favorable pour travailler en plein air, il n'y avait qu'un charpentier parmi nous, et les peaux dont nos mains et nos corps étaient enveloppés de crainte d'être gelés, ne facilitaient pas notre tâche. A force de patience et de travail, nous parvîmes à finir deux embarcations au commencement de l'été. A la fin de juin, tous nos préparatifs étant achevés, tout ce qui pouvait nous être utile étant emballé dans nos fragiles embarcations, nous quittâmes la hutte où nous avions reposé nos têtes pendant plus de huit mois et nous prîmes la mer. Le capitaine Buddington et moi avions chacun le commandement d'une embarcation.

Nous ne fûmes pas tout d'abord favorisés par le beau temps : un vent violent s'éleva, la mer devint grosse et nous fûmes couverts pendant une journée de vagues énormes qui passaient au-dessus de nos têtes. Puis

vinrent des neiges abondantes, à la suite desquelles nous tombâmes sur un vol nombreux de petits pingouins, dont nous abattîmes un grand nombre à coups de fusil. Nous fûmes obligés de les manger crus, car nous n'avions pas de quoi allumer du feu ; ce fut pourtant pour nous une agréable variété dans notre nourriture. Une corde goudronnée trempant dans l'huile nous servait de lampe, c'était le seul moyen de nous réchauffer le soir lorsque nous nous réfugions sur un glaçon, et une tasse de thé parcimonieusement mesurée servait à réparer nos forces. Ainsi nous allions depuis vingt jours au gré des courants, lorsqu'un bâtiment baleinier, le *Raveinseraig*, nous aperçut et nous recueillit. Quelques jours après nous fûmes transbordés sur l'*Arctique*, qui, plus vaste, pouvait nous recevoir plus commodément. Nous étions sauvés.

Le correspondant du *Daily Telegraph*, auquel nous empruntons ce lamentable récit, ajoute qu'il a causé avec le docteur qui a soigné le capitaine Hall dans sa dernière maladie, et il certifie qu'il est mort d'apoplexie.

Le jour même de son retour de son expédition en traîneau, il fut pris d'une première attaque ; ils se rétablissaient lentement, lorsqu'une seconde attaque le mit si bas qu'il ne tarda pas à mourir.

Quant aux accusations qu'il aurait portées contre son équipage et le capitaine Buddington, le médecin les attribue au délire de la fièvre ; c'est à ce moment qu'il aurait dit non-seulement qu'il mourait empoisonné, mais aussi qu'une machine produisant du gaz bleu, inventée par un des matelots, avait été mise dans son lit et qu'on voulait le faire sauter.

Enfin, malgré de si longues et de si pénibles traverses, le docteur Bessel a rapporté de nombreuses observations ainsi que les résultats de patientes recherches. Nous devons regretter qu'au moment où le *Polaris* fut violemment arraché par la tempête au glaçon sur lequel étaient débarquées toutes les provisions, un certain nombre de boîtes appartenant au docteur Bessel aient disparu dans la commotion générale. On nous annonce cependant une ample moisson de ren-

Seine-Inférieure. — M. Vitet, centre droit; décès du 6 juin.

Promulgation, 9 novembre. — Convocation, est fixée au 16 novembre.

Aude. — M. Brousses, union républicaine; décès du 20 juin.

Promulgation, 23 novembre. — Convocation, 14 décembre.

Finistère. — M. de Tréveneuc, droite; décès du 26 juin.

Promulgation, 30 novembre. — Convocation, 21 décembre.

Seine-et-Oise. — M. Jouvencel, centre gauche; décès du 30 juin.

Promulgation, 7 décembre. — Convocation, 28 décembre.

Aude. — M. de Guiraud, centre droit; décès du 29 juillet.

Promulgation, 4 janvier. — Convocation, 25 janvier.

Haute-Saône. — M. Marmier, droite; décès du 12 août.

Promulgation, 20 janvier. — Convocation, 8 février.

Pas-de-Calais. — M. Rincquesen, droite; décès du 4 août.

Promulgation, 20 janvier. — Convocation, 8 février.

Vienne. — M. Laurenceau, droite; décès du 7 septembre.

Promulgation, 8 février. — Convocation, 4<sup>e</sup> mars.

Vaucluse. — M. Monier, union républicaine; décès du 7 septembre.

Promulgation, 8 février. — Convocation, 4<sup>e</sup> mars.

Gironde. — M. Larrieu, gauche; décès du 30 septembre.

Il y a beaucoup d'agitation dans les groupes parlementaires qui commencent à être assez nombreux à Paris et à Versailles. On se compte pour la grande bataille qui commencera probablement dès le 27; les partis essaieront leurs forces sur la nomination du président de l'Assemblée. La majorité monarchique continuera à porter ses voix sur M. Buffet.

La gauche voudrait décider M. Grévy à se laisser porter de nouveau comme candidat à la présidence, mais il est douteux qu'il accepte, M. Grévy n'ayant pas grand goût pour les luttes.

En temps ordinaire, il faudrait deux séances pour le renouvellement du bureau; mais comme on sera très-pressé d'agir, il est bien probable que l'élection des membres du bureau se fera dans la première séance.

Le 28 sera consacré à la nomination des présidents et des secrétaires des bureaux intérieurs.

Ce ne serait donc que le 29 ou le 30 octobre que pourrait être présentée la proposition pour le rétablissement de la monarchie. Il y a tout lieu de croire que c'est le général Changarnier qui sera chargé de présenter cette proposition et de compléter l'œuvre de salut social qu'il a commencée avec tant d'habileté et de fermeté le 24 mai. L'illustre général aura une belle page dans l'histoire.

enseignements tendant à enrichir ces trois branches de la science: la géographie, le magnétisme et la météorologie.

La collection zoologique consiste en peaux et en squelettes d'oiseaux et d'animaux. Il y a aussi, paraît-il, d'importantes informations relatives à la théorie glaciaire. Enfin, c'est la première fois que des observations du pendule ont été faites à la latitude 84° 38'.

## Théâtre de Saumur.

Direction de M. Henri CHANTILLY.

Dimanche 26 octobre,

## MARIANNE

Ou la Vivandière de la 52<sup>e</sup> demi-brigade

Drame à grand spectacle, en 5 actes et un prologue en deux parties, de MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson.

## LA BELLE HÉLÈNE

Opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach.

M. Patras remplira le rôle de Paris, fils du roi Priam; M<sup>me</sup> Noubel celui d'Hélène, reine de Sparte; M. Chantilly celui de Calchas.

La majorité se complera encore sur la question d'urgence appliquée à la proposition.

Il ne serait pas impossible que la monarchie fût votée le 31 octobre, ou le 4<sup>e</sup> novembre, jour de la Toussaint. Les paris sont engagés pour au moins 400 voix de majorité.

Depuis plusieurs jours, le télégraphe joue activement pour presser l'arrivée à Versailles de tous les députés absents, même de ceux qui remplissent des fonctions, soit à l'intérieur, soit à l'étranger. Tous les journaux des départements feront bien de veiller à ce que pas un seul des députés conservateurs se mette en retard pour se rendre à Versailles.

Les mouvements de troupes nécessités par la nouvelle organisation militaire seront terminés dans peu de jours, et si des tentatives de soulèvements venaient à se produire, l'armée sera en mesure d'agir et elle le fera énergiquement.

M. Beulé est réinstallé à Versailles.

Le prince Napoléon a eu, dit-on, il y a peu de jours, une longue conférence avec M. Thiers.

Un bruit d'après lequel il était question de la rétrocession de l'Alsace et de la Lorraine en échange de la Savoie, a couru hier à la Bourse.

Nous ne l'enregistrons qu'à titre de curiosité.

M. Dugué de la Fauconnerie, directeur politique du journal l'Ordre, se décide à donner un grand exemple dont il n'attend rien moins que la ruine des projets de restauration royale: Il va mettre un drapeau à sa fenêtre!

Voici en quels termes M. Dugué annonce cette détermination patriotique, héroïque et machiavélique:

« Nous apprenons qu'un grand nombre de Parisiens se proposent d'arborer en permanence à leurs fenêtres le drapeau tricolore.

» Nous ne pouvons qu'applaudir, en nous y associant, à cette manifestation aussi incontestablement légale que patriotique.

» L'Ordre arbore aujourd'hui le drapeau tricolore. »

Qu'on se le dise!

Le général Espivent de la Villeboisnet, commandant l'état de siège de Marseille,

Vu l'article publié dans le Petit Provençal du 19 octobre, contenant des injures grossières contre M. le comte de Chambord;

Considérant que la suppression d'un journal se permettant de pareilles grossièretés est une mesure de décence publique, arrête:

Le journal le Petit Provençal est supprimé.

Le centre-gauche est toujours à la recherche d'un président de la République.

On fait toujours beaucoup de conjectures sur le nombre probable de voix qui se rallieront à la proposition du rétablissement de la monarchie.

La plupart de ces conjectures sont hasardeuses.

Toutefois, il y a des calculs autorisés, basés sur le plus sérieux examen des faits parlementaires, qui, dès à présent, permettent de compter au moins sur trois cent quatre-vingt-dix votes favorables.

Ce chiffre est donné par l'Assemblée nationale. Selon le Monde, le calcul des voix dans l'Assemblée assure 382 adhésions à la proposition de la restauration. Le Courrier de Paris parle d'un démembrement en quelque sorte officiel de la majorité, d'après lequel le parti royaliste pourrait compter sur les voix de 390 députés au minimum.

## Nouvelles extérieures.

LA CRISE DANOISE.

Qui veut voir un bel exemple des félicités apportées par le système parlementaire à un bon petit pays, n'a qu'à regarder ce qui se passe aujourd'hui en Danemark. C'est assez curieux, et même en dehors des sympathies toute naturelles que la France éprouve pour un pays dont les ennemis sont les nôtres, la chose en soi n'est pas indigne d'attirer l'attention. On pourra même y trouver certains enseignements.

Voilà un brave peuple qui a bien des raisons de se croire heureux. Le caractère national porte le type de la vraie bonhomie; tout le monde est, au fond, assez content de son sort comme de soi-même; on est laborieux et économe, en général bien plus à son aise que dans la plupart des autres pays; il n'y a pas de disparités tranchantes entre les classes ni dans les fortunes.

On a supporté deux guerres injustes et malheureuses avec bravoure et avec honneur, ce qui peut être aussi quelquefois un grand bonheur, non-seulement par l'essor plus ou moins sérieux qu'en prend le patriotisme, mais parce que le malheur donne l'éveil des sentiments généreux et doit forcer les nations, comme les individus, de reconnaître la main de la Providence donnant ses avertissements ou ses châtements.

Jusqu'en 1848 on vivait fort tranquille sous un régime patriarcal, où l'on s'occupait plus de ses propres affaires que de celles de l'Etat, ce dont les unes comme les autres se trouvaient très-bien; la littérature et les beaux-arts étaient cultivés avec un succès remarquable.

En 1848, pas plus tard qu'au mois de mars, on fit sa petite émeute — on n'avait pas même besoin d'une révolution — et l'on gagna d'être « libre ». Avec la liberté vinrent les libéraux, et les professeurs de l'Université devinrent ministres. Cela ne profita pas beaucoup peut-être au pays, mais passons.

La constitution, qui a été changée dans ses détails deux ou trois fois depuis lors, n'est pas radicale d'après le diapason français; elle serait même chez vous regardée comme très-conservatrice, car elle prescrit, pour être électeur, l'âge de trente ans et plusieurs années de domicile dans la circonscription, et elle exclut absolument tout individu étant au pain et au sel d'un autre, ainsi que tous ceux qui ont jamais reçu une subvention quelconque de l'assistance publique.

Naturellement, les nouvelles couches sociales ne veulent pas se contenter d'un tel état de choses, et le plaisir de voir messieurs les libéraux dans le gouvernement ne leur suffit plus.

Un cordonnier, M. J.-A. Hansen, un instituteur primaire, M. Berg, deux ou trois journalistes et autant d'avocats se sont mis à la tête du nouveau parti radical pour renverser le ministère actuel et en prendre la place, par droit de conquête, selon les principes parlementaires.

On a formé une « gauche, » tout comme chez nous, et au défaut des ouvriers dans les villes, dont la masse et l'influence sont trop restreintes (ceux-ci ont bien tâché de leur côté d'établir une section de l'Internationale, mais cette plante exotique ne paraît pas avoir pris de racines), on s'est adressé aux paysans, dont l'appétit des biens d'autrui n'est jamais trop difficile à exciter.

En agitant certaines questions économiques, soutenues avec beaucoup de zèle par une secte religieuse très-nombreuse et très-influente, le Grundtvigiens, les meneurs du parti de la gauche ont réussi aux dernières élections à se rendre maîtres de la majorité de la seconde Chambre, le Folkething. Déjà, à la dernière session de la Diète, cette majorité a voté une adresse de défiance contre le ministère, à laquelle le roi a répondu en prorogeant les Chambres.

Durant ces vacances forcées, les radicaux ont donné libre cours à leur agitation; il y a eu une quantité de réunions politico-banquetantes où « l'éloquence du balcon » a fleuri, même sans balcon, ornement architectural de peu d'usage dans le pays. Bref, à la rentrée des Chambres, la majorité du Folkething, pour renverser les ministres récalcitrants, n'a rien su faire de mieux que tout bonnement et révolutionnairement refuser de voter le budget.

Le roi qui n'a pas de goût, paraît-il, pour des ministres du genre de MM. Hansen et Berg, vient de dissoudre la Chambre; il n'y

a pas de doute que les électeurs enverront de nouveau la même majorité à la représentation nationale, malgré l'antipathie du roi et du parti libéral.

En attendant, il faudra que le gouvernement libéral et constitutionnel, pour ne pas arrêter toute la machine administrative, marche avec un budget non voté, ce qui, de son côté, constitue une mesure non moins révolutionnaire. Le pays, par les élections, sera encore bouleversé pendant quelques mois, avec la perspective pour l'avenir d'une lutte continuelle entre la Chambre populaire d'un côté et le gouvernement avec la haute Chambre de l'autre. Le budget sera toujours refusé et le gouvernement passera outre. Voilà comment le parlementarisme mène tout droit à l'autoritarisme. Enfin, ce n'est pas la première fois que cela se voit; mais alors,

État-ce la peine, vraiment,  
De changer de gouvernement?

AUTRICHE.

On télégraphie de Vienne:

La signification politique de la visite de l'empereur Guillaume à Vienne donne lieu à de nombreux commentaires. L'empereur d'Autriche a conféré lundi une demi-heure avec M. de Bismark; puis celui-ci a eu un entretien d'une heure avec le ministre italien, et une conférence de trois heures avec le comte Andrassy, qui a reçu ensuite la visite de l'empereur Guillaume. Enfin, les deux empereurs ont eu une entrevue qui a duré une demi-heure.

Au dîner de la cour, l'empereur d'Autriche a porté un toast à la santé de l'empereur d'Allemagne, disant qu'il était heureux que le vif désir qu'il éprouvait de voir l'empereur d'Allemagne à Vienne pendant l'Exposition se fût réalisé.

L'empereur d'Allemagne lui a répondu, le remerciant pour ses paroles cordiales et pour l'accueil amical que lui ont fait l'impératrice et ses enfants; il a ajouté que les sentiments échangés lors de l'entrevue des trois empereurs à Berlin et qu'il retrouvait à Vienne sont une garantie de paix pour l'Europe et pour le bien-être de leurs peuples.

BAVIÈRE.

On écrit de Spire que cette petite ville vient d'être ravagée par l'épidémie cholérique d'une manière tout à fait exceptionnelle: la moitié des habitants a pris la fuite. Les écoles, les marchés et les autres établissements publics sont fermés.

Les paysans n'osent plus venir dans la ville, et les denrées sont devenues d'une cherté incroyable. Les trains de chemins de fer passent souvent sans un seul voyageur. Les autorités ont fait tout ce qui était humainement possible pour combattre le fléau.

## PROCÈS

DE

## M. LE MARÉCHAL BAZAINE

1<sup>er</sup> Conseil de guerre, à Trianon.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION  
DUC D'AUMALE.

Audience du mercredi 22 octobre.

(Suite.)

M. le colonel Vasse Saint-Ouen prête serment. Il déclare se nommer Vasse Saint-Ouen (Henri-Charles-Ferdinand).

M. le président. — Que savez-vous sur les opérations militaires du 12 au 19 août?

R. Nous devions partir le 14, mais par suite de l'attaque allemande nous ne partîmes que le 15 au matin; le 16 au matin, le général Soleille se porta sur le champ de bataille. La canonnade commençait, il prit plusieurs mesures que réclamait sa situation; dans la journée du 18, on vint le prévenir que le 6<sup>e</sup> corps manquait de munitions, il lui envoya deux batteries et des caissons.

Le 16 au soir, le général Soleille, qui était au lit, me fit mander et me chargea de prévenir le maréchal que la consommation en munitions avait été considérable, et qu'il fallait en envoyer chercher à Metz. Le 17, l'ordre fut donné au commandant de l'arsenal d'envoyer tout ce qu'il avait de caissons disponibles en avant du fort de Plappeville; il obéit et on prévint les chefs de corps, mais un seul mit cet avis à profit.

D. D'où venait l'avis de M. le général Soleille sur la consommation des munitions ?

R. C'était une évaluation qui lui était personnelle, il pensait que le tiers ou le quart des munitions avait été employé ; ce fut spontanément qu'il m'envoya près du maréchal ; je n'ai pas eu connaissance de la lettre envoyée le 16 au soir par le général Soleille au général Coffinières lui demandant 4 batteries et toutes les munitions disponibles, pas plus que des dépêches qui annonçaient au général Soleille quels approvisionnements en munitions se trouvaient à Verdun ; je ne pense pas qu'avant le moment où les communications avec l'intérieur ont été interrompues, j'aie pu fournir au général Soleille aucun renseignement sur l'état des munitions.

Le 18, 4 batteries de 12 et 6 batteries à cheval, de la réserve générale, qui n'ont pas été employées.

Le témoin ajoute que l'estimation du général Soleille sur la consommation des munitions était d'après lui exacte ; dans une déposition précédente, il a déclaré que la proportion était de 1/3 à la moitié, et il pense que c'était cette déclaration qui était exacte, et que le général Soleille était à même de formuler une juste appréciation.

M. le général Lebrun insiste sur la manière déplorable dont a été organisé le passage de la Moselle, et fait remarquer que l'état-major général formé par ses soins n'a pas été chargé complètement de prendre les mesures relatives à ce sujet ; il reconnaît qu'une partie de ces mesures auraient dû être prises avant la prise de commandement du maréchal Bazaine, mais il prétend que le mouvement n'ayant été décidé que le 12, on devait jusque-là se borner à des études qui ont été faites ; d'après lui, le général Coffinières était chargé exclusivement de la construction des ponts.

M. le président lui fait observer que l'état-major général aurait dû déterminer les points où les ponts devaient être jetés.

D. Avez-vous reçu la dépêche envoyée par l'empereur le 12 août, à trois heures quarante-cinq, annonçant l'arrivée des Bavarois et demandant des ordres pour le général de Failly ?

R. Non, monsieur.

M. Lachaud. — Cependant, à quatre heures cinquante-cinq, le major-général a répondu en donnant des ordres au général de Failly.

D. Le 12 août, à cinq heures et demie, vous écrivez au général Jarras pour lui dire de communiquer ces ordres au maréchal Bazaine.

R. Oui, monsieur, mais je n'ai pas connu la dépêche précédente ; je dois ajouter que le 13 au soir, le maréchal n'avait pas, selon moi, pris possession de son commandement. J'ai eu connaissance des dépêches envoyées par le général de Failly au maréchal Bazaine ; je pense qu'elles ont été envoyées à celui-ci.

D. On n'a pas suivi la route de Briey, on n'en a employé qu'une ; l'état-major avait-il indiqué cette route de Briey ?

R. Nous l'avions prise en considération, mais seulement dans le cas d'une marche vers le nord.

D. On n'avait pas étudié la route de Wappy ?

R. Non, monsieur.

D. Le travail des reconnaissances pour la construction des ponts a-t-il été mis sous les yeux de l'empereur, et plus tard sous ceux du maréchal Bazaine ?

R. Les études dont je parle remontent aux 7 et 8, elles n'ont donné lieu à rien d'écrit.

M. Lachaud. — Le témoin a-t-il connaissance de l'ordre donné par le maréchal Bazaine au général Jarras pour assurer la marche de chaque corps ?

R. Non, monsieur ; je constate seulement que j'ai rencontré, le 14 au matin, le maréchal Canrobert, qui m'a dit : Comment l'état-major général laisse-t-il l'armée s'engager sur une seule route ?

Le greffier donne lecture de cet ordre, qui donne en effet des instructions fort détaillées ; le maréchal Bazaine fait observer qu'il avait indiqué les directions générales, qu'il était très-affairé et ne pouvait entrer dans des détails qui incombaient à l'état-major.

La séance est suspendue à deux heures trente-cinq minutes et renvoyée à vendredi.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

A Bercy, on offre à 100, 110, 115 et 120 fr. des vins du Cher, suivant mérites, à prendre aux celliers des propriétaires, commissions et frais en sus. Des affaires nombreuses ont été engagées et terminées dans ces conditions.

On lit dans l'Indépendance de l'Ouest :

« Mardi, vers sept heures du soir, M. Libaros, libraire, carrefour de la Cesserie, à Nantes, avait exposé dans son magasin des drapeaux blancs avec écussons fleurdelisés.

» Un rassemblement se forma devant sa porte. Un commis de M. Libaros sortit alors et apostropha les personnes qui composaient ce rassemblement.

» Après un échange de quelques paroles assez vives, la foule se dispersa.

» Une heure après, un nouveau groupe, plus nombreux que le premier, se forma devant le magasin Libaros. Ce libraire, après avoir prononcé quelques mots, monta au premier étage et jeta deux seaux d'eau sur la foule. Il redescendit ensuite, s'avança sur le trottoir, devant sa porte, et lança un troisième seau d'eau sur le groupe. (Le seau dont s'est servi M. Libaros a été saisi par un agent et déposé au poste.)

» A ce moment, un monsieur, qui venait d'être atteint par l'eau, saisit M. Libaros au collet et le terrassa au milieu de la rue.

» Un agent (celui qui venait de s'emparer du seau), témoin de ce fait, vint à son secours et le retira des mains de ce monsieur, qui, fort en colère, lui eût certainement fait un mauvais parti.

» La foule, émue, réclamait l'intervention de la police : à ce moment arrivèrent sur les lieux M. le commissaire central et M. le commissaire du quartier. C'est à ce moment aussi qu'une ou deux pierres furent lancées dans la devanture et qu'un carreau de vitre fut brisé.

» Sur l'invitation qui lui en fut faite par les magistrats, la foule s'est retirée tranquillement. Pendant tout le temps qu'a duré cette scène, plusieurs personnes ont cherché à calmer l'irritation qui se manifestait.

» Nous donnons ces renseignements, comme les ayant puisés à une source officielle. »

L'adresse suivante aux députés de la Loire-Inférieure se signe dans l'arrondissement de Châteaubriant :

« Messieurs les députés,

» Vous connaissez nos populations paisibles et laborieuses. Vous savez bien que nos paysans redoutent le retour à l'ancien régime. Vous savez, comme nous, que s'ils ont voté avec tant d'ensemble pour les candidatures officielles de l'Empire, c'était en haine de ceux qu'ils nomment les blancs.

» L'expérience de ces deux dernières années leur a prouvé que la République, gouvernement national dont personne n'est exclu, peut nous assurer l'ordre, en même temps que la liberté.

» Une restauration monarchique serait certainement suivie d'une révolution nouvelle dont notre pays ne se relèverait pas.

» En face d'un avenir menaçant, nous faisons appel à votre patriotisme ; il s'agit ici du salut ou de la perte de la France. Ne vous associez donc pas aux manœuvres de la faction qui cherche à renverser la République. Contribuez de tous vos efforts à la rendre stable et conservatrice, et vous aurez rempli le mandat qui vous a été confié. »

M. Fidèle Simon adresse la lettre suivante à ces mêmes électeurs de l'arrondissement de Châteaubriant :

« Messieurs,

» Mon collègue au conseil général, M. Leroux, a bien voulu me faire parvenir votre adresse aux députés de la Loire-Inférieure.

» Mes votes et mon attitude à l'Assemblée font assez connaître que je m'opposerai énergiquement à la restauration de la monarchie traditionnelle. Je vis, comme vous, au milieu de populations des campagnes, et je constate chaque jour combien est grande leur antipathie pour tout ce qui touche à l'ancien régime. C'est, suivant moi, singulièrement comprendre les intérêts conservateurs, que de vouloir imposer à la France le gouvernement qui y compte le moins de partisans.

» Entré à l'Assemblée sans engagement avec aucun parti, j'étais prêt, comme je le suis encore, à accepter le gouvernement choisi par la souveraineté nationale librement et sincèrement consultée.

» Si je me suis prononcé et si je suis décidé à me prononcer encore pour une République sagement organisée, c'est que je sais que cette forme de gouvernement

est celle qui peut donner les meilleures garanties d'ordre et de stabilité au pays.

» La République existe, elle est le gouvernement de fait ; il est bien facile de l'organiser d'une façon aussi conservatrice que l'on voudra, tandis qu'il faut une révolution pour la renverser, et, devant les manifestations répétées et de plus en plus accentuées de l'opinion qui se fait jour dans chaque nouvelle élection, il me semble bien périlleux de le tenter.

» Le mandat constituant de l'Assemblée a toujours été contesté. Dans des élections précipitées, sous l'étreinte de son vainqueur, la France s'est surtout préoccupée de la question de paix ou de guerre ; bien des candidats n'auraient pas fait connaître leurs opinions politiques, et l'on a vu des électeurs nommer sur la même liste MM. de Charette et Gambetta.

» Depuis le 8 février 1871, presque un tiers de l'Assemblée a été renouvelé ; plus de soixante départements ont fait des élections ; les quatre cinquièmes des députés élus sont républicains ; les neuf dixièmes des départements se sont prononcés pour des candidats républicains. Si l'Assemblée refuse de reconnaître cette manifestation de la volonté nationale, qu'elle consulte le pays ; mais elle doit choisir entre ces deux alternatives. Vouloir agir autrement c'est provoquer, pour une époque peu éloignée, de terribles catastrophes et une nouvelle révolution.

» En résumé, messieurs, me plaçant uniquement au point de vue des intérêts conservateurs, je voterai pour la République et contre la monarchie.

F. SIMON,

» Député et conseiller général de la Loire-Inférieure. »

« Nous pouvons affirmer d'une manière certaine, dit l'Indépendance de l'Ouest, que les bonapartistes sont décidés tous à voter contre la monarchie.

» M. Busson-Billault, qui est en ce moment à Nantes, en a fait la déclaration à plusieurs reprises, et cette déclaration d'un ancien ministre de l'empire nous paraît décisive. »

## Dernières Nouvelles.

La commission de permanence s'est réunie hier pour la dernière fois.

M. Noël Parfait a pris la parole et a fait la déclaration suivante :

« Nous avons jusqu'ici constamment signalé, devant la commission de permanence, les actes ministériels qui nous paraissent particulièrement entachés de violence ou d'arbitraire, et nous avons cru remplir ainsi les devoirs qui nous incombent en l'absence de l'Assemblée nationale. Mais à l'heure où nous sommes arrivés, nous nous abstenons, mes amis et moi, d'adresser aucune interpellation au gouvernement.

» Nous considérons notre mission comme terminée, par le retour du plus grand nombre de nos collègues réunis, dès à présent, et unis pour la défense de la République, dans l'affermissement de laquelle nous avons une entière confiance. »

Le président, après avoir demandé si personne n'avait plus rien à dire, a rappelé que cette réunion était la dernière, sauf le cas où des événements imprévus nécessiteraient un rappel anticipé.

La majorité de la commission de permanence, connaissant la résolution prise par le gouvernement dans la matinée, s'est abstenue de proposer la convocation anticipée de l'Assemblée.

Personne n'ayant demandé la parole, la séance a été levée.

A la même heure se réunissaient la droite et le centre droit.

Nous donnerons le compte-rendu de ces réunions, dans lesquelles se sont manifestées, sans le plus léger nuage, une entente, une unanimité de résolutions parfaites.

A la réunion de la droite qui a eu lieu au cercle des Réservoirs, le président, M. de Larcy, a rendu compte des séances tenues par les membres des bureaux les 4 et 18 octobre ainsi que des travaux de la commission des neuf.

La réunion a été unanime pour approuver dans leur entier les projets de résolutions préparés par la commission, conformes à la note déjà publiée, et pour s'associer à l'affir-

mation si nette et si complète de toutes les libertés qui constituent notre droit public et que la monarchie héréditaire et constitutionnelle peut seule garantir d'une manière efficace et durable.

A la fin de la séance, le bureau du centre droit, sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, est venu communiquer à la droite le résultat de ses délibérations.

Le centre gauche s'est réuni à midi, avant la séance de la commission de permanence, sous la présidence de M. Léon Say.

Le centre gauche a adopté la résolution suivante :

Le centre gauche reste uni dans la conviction que la République conservatrice est la plus sûre garantie de l'ordre comme de la liberté, et que la restauration monarchique dont il est question ne serait pour la France qu'une cause de nouvelles révolutions.

Le centre gauche s'est réuni de nouveau après la réunion de la commission de permanence pour prendre, dit-on, des résolutions plus importantes.

Le Gaulois publie, ce matin, une protestation des députés de l'appel au peuple dont voici le texte :

« Les menées qui tendent à imposer au pays, sans le consulter directement, une restauration monarchique, s'accusent depuis quelques jours avec une plus grande vivacité.

» Pénétrés de la nécessité de rassurer leurs mandataires sur la fermeté avec laquelle ils maintiendront les droits de la souveraineté nationale, les représentants de l'appel au peuple ont décidé qu'ils tiendraient une séance le samedi 25 octobre, à l'effet de préparer une protestation contre l'établissement de tout régime définitif, quel qu'il soit, en dehors du suffrage universel consulté par la voie de l'appel au peuple. »

## Faits divers.

Voici un marché de pommes vraiment unique en son genre, qui vient d'être conclu entre deux personnes des environs d'Evreux. Cette petite histoire fait depuis plusieurs jours le bonheur des habitants de Gauciel.

Un sieur V... avait la chance de posséder une énorme récolte de pommes qu'il désirait vendre. Arrive un voisin. Le sieur R... lui adresse carrément cette question :

— Combien me vendrez-vous un million de pommes ?

V... réfléchit un instant et répond :

— Mille francs.

— Je vous prends au mot, dit R..., marché conclu !

— Seulement, dit l'autre, j'y mets cette condition, que vous les compterez devant moi une par une, de la première à la dernière.

R... a accepté, et l'on peut se demander combien de temps il mettra à faire le compte. V... prétend que les premières pommes seront gâtées avant que le compteur soit arrivé à la dernière centaine.

L'ouvrage de M. Henri Lasserre : *De la Réforme et de l'Organisation normale du Suffrage universel*, annoncé plusieurs fois depuis quelques semaines et impatientement attendu par le public chrétien et le public politique, a enfin paru ces jours-ci à la librairie Palmé, et vient de nous être adressé. Cette œuvre capitale, qui est déjà entre les mains de l'Assemblée nationale et de la plupart des hommes politiques de notre temps, produit une très-grande sensation. Tout le monde veut savoir comment le penseur, qui a élucidé avec une puissance si extraordinaire et une logique si irrésistible les secrets de l'ordre surnaturel à notre époque, envisage et résout les problèmes de l'ordre social et politique. Or, il se trouve qu'il a apporté dans cette œuvre nouvelle les qualités qui ont fait de Notre-Dame de Lourdes le plus grand succès littéraire et philosophique de notre siècle. Non-seulement l'auteur ne laisse rien d'obscur dans le problème, en apparence si ténébreux, du suffrage universel ; non-seulement il en éclaire toutes les ombres, mais il en présente la solution, profonde et simple, avec une vigueur de conception et une portée de vue qui prouvent une fois de plus que, pour discerner les grandes lois de gouvernement, comprendre la constitution des sociétés et découvrir les vrais moyens politiques, il n'est rien de tel que d'avoir fortifié son regard par la contemplation de l'ordre éternel et de la justice absolue.

Nous reviendrons, par une étude approfondie, sur cette œuvre magistrale, à laquelle les derniers symptômes électoraux dont nous sommes témoins donnent une actualité si fébrile.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Imprimerie de JULES GRINSARD, successeur de M. Charpentier, 32, rue de la Fosse Nantes.

### LE PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE

4 belles brochures, grand in-8° de 200 pages chacune, avec gravures. (Publication supplémentaire de la Revue universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8° de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la Revue universelle, France et Algérie, par an..... F. 40 »

Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul..... F. 10 »

#### ON S'ABONNE :

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir ;

A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, successeur de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse ;

Et chez tous les libraires.

La Revue universelle, fondée en mai 1871, publie 13 livraisons par an, de 250 pages chacune, avec gravures, de quatre semaines en quatre semaines, donnant tous les événements notables du mois, tant en France qu'à l'Étranger, en politique, sciences, littérature, beaux-arts, faits divers, modes, commerce, etc. C'est la publication la plus utile et la plus complète, pour toutes les personnes qui sont désireuses de suivre leur histoire contemporaine et de collectionner, dans une série de belles brochures, les documents authentiques de cette histoire.

Un numéro spécimen sera adressé contre l'envoi de fr. 3 50 en timbres-poste ou mandat.

### LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 37<sup>e</sup> fascicule, EPE à ESQ, est en vente.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
13 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 OCTOBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.				
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	57 5/8	»	»	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	780	»	»	17 50	C. gén. Transatlantique, J. juill.	273 75	»	»	»	
4 1/2 % jouiss. mars.	82 5/8	»	25	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	345	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	427 50	»	»	16 25	
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	646 25	1	25	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	355	»	»	2 50	
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	570	»	»	1 25	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»	
Emprunt 1872	93 10	»	»	25	Charentes, 400 fr. p. j. août.	353 75	1	25	»	<b>OBLIGATIONS.</b>					
— libéré	92 50	»	»	20	Est, jouissance nov.	502 50	»	»	5	Orléans	275	»	»	»	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210 50	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	881 25	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	274	»	»	»	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	400	»	»	2 50	Midi, jouissance juillet.	587 50	»	»	»	Est	270	»	»	»	
— 1865, 4 %	435	»	»	1	Nord, jouissance juillet.	990	»	»	5	Nord	280	»	»	»	
— 1869, 3 % t. payé.	280	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	805	»	»	2 50	Ouest	270 75	»	»	»	
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248	»	1	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	500	»	»	2 50	Midi	271 75	»	»	»	
Banque de France, j. juillet.	4280	»	»	15	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	Deux-Charentes	247 50	»	»	»	
Comptoir d'escompte, j. août.	522 50	»	»	7 50	Compagnie parisienne du Gaz.	672 50	»	»	5	Vendée	228 75	»	»	»	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	447 50	»	»	2 50	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»	»						
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	360	»	»	»											

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE OU A LOUER. MAISON ET JARDIN

A SAUMUR, Quartier des Ponts, rue de l'Arsenal.

### A LOUER MAISON

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 18. Magasin, arrière-magasin, cour, cuisine, caves voûtées; quatre chambres au premier; même distribution au second; grenier et mansarde. S'adresser à M. Ernest MENIER, rue Cour-Saint-Jean, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (428)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE Par adjudication.

A Saumur, En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, Le dimanche 26 octobre 1873, à midi.

### UNE MAISON

Située à Varrains, Grande-Rue et rue des Roches-Neuves, occupée en dernier lieu par M<sup>me</sup> veuve Pasquier-Rebelleau; cinq chambres, greniers, cour, jardin et caves. (416)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE Par adjudication.

A Souzay, Le dimanche 9 novembre 1873, à midi.

### UNE MAISON

Sise au bourg de Souzay, appartenant aux époux Levois. Boutique, cuisine, deux autres chambres, greniers, grande cave dans le roc et pressoir, autres caves, hangar, cour et jardin. (415)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE.

1<sup>o</sup> Deux moulins, l'un à eau, appelé le moulin de l'Hermite ou de la Grande-Fontaine, l'autre à vent, au même lieu, avec leurs accessoires; maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, cour, cave; le tout d'une contenance de dix ares et situé commune de Brézé.  
2<sup>o</sup> Deux hectares 3 ares 48 centiares de terres, vignes et bois, situés dans la commune de Brézé, compris dans dix-huit parcelles.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> Méhous, notaire à Saumur. (422)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE, DEUX MAISONS

Contigues, Situées à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 17 et 17 bis.

La première, occupée par M. Chapin, comprend: caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, terrasse et jardin; deux chambres et cabinets au premier étage; deux chambres, lieux d'aisances et mansardes au deuxième étage.  
La deuxième, où habitait M<sup>me</sup> Bonneau, comprend: caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, vestibule, quatre pièces au premier étage; greniers et mansarde.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (398)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE PAR ADJUDICATION.

Le 26 octobre 1873, à midi. En l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS:

1<sup>o</sup> Une maison, située au Petit-Puy, commune de Saumur, composée d'une chambre au rez-de-chaussée, une petite cave, four, puits, une écurie, grenier, cour et jardin: le tout contenant environ 3 ares.  
2<sup>o</sup> Onze ares de vigne, situés à la Violette, commune de Saumur.  
3<sup>o</sup> Treize ares de terre, situés aux Quarts, même commune. On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS. (411)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE.

En totalité ou par parties, au gré des acquéreurs.

### LA FERME DU POMMIER-MABY

Commune de Villebernier, exploitée par les époux Château, Comprendant bâtiments d'exploitation, cour, jardin, terres labourables et rangées de vignes, portés au cadastre de Villebernier pour une contenance de 3 hectares 97 ares, et au cadastre de Saint-Lambert-des-Lèvés pour une contenance de 52 ares 80 centiares.  
S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur Château, et, pour plus amples renseignements, voir les placards. (403)  
M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

### A VENDRE A L'AMIABLE, Au château de Brézé.

Le dimanche 2 novembre 1873, à deux heures après midi.

### BEAUX CHÊNES ET PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé, ET LES

### COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignés:  
1<sup>o</sup> La coupe de Charbonnière, contenant 13 hectares.  
2<sup>o</sup> La grande coupe des Semis-d'Asnières, contenant 6 hectares 97 ares 87 centiares.  
3<sup>o</sup> La coupe des Semis-de-Meigné, contenant 9 hectares 92 ares 81 centiares.  
4<sup>o</sup> La coupe des Reisses, contenant 17 hectares 68 ares 11 centiares.  
5<sup>o</sup> Deux cents pieds de chêne, situés dans la coupe de la Couche-au-Loup.  
6<sup>o</sup> Cent vingt-cinq pieds de chêne, situés dans la coupe de la Petite-Sablottière.  
7<sup>o</sup> Cent cinquante pieds de chêne, situés dans la coupe des Cerisiers.  
8<sup>o</sup> Soixante-seize peupliers, situés sur la ferme de Belle-Chasse.  
9<sup>o</sup> Cent pieds de chêne, situés dans la coupe de la Fouquelière.  
10<sup>o</sup> Deux cents pieds de chêne, situés dans la coupe des Lions.  
Tous ces arbres sont numérotés et marqués au chiffre D. B.  
Toutes ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe de la Fouquelière, qui est sur la commune d'Épieds.  
S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

### HAUTES NOUVEAUTÉS.

### M. Eug. BIZERAY

Rue de la Tonnelle, A SAUMUR, DEMANDE de BONNES OUVRIÈRES pour la confection et les robes. Bonne rétribution.

Etude de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

### A VENDRE PAR ADJUDICATION.

EN HUIT LOTS. Le dimanche 9 novembre 1873, à midi, à la Mairie des Rosiers.

Par le ministère de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire aux Rosiers.

### 694 PIEDS D'ARBRES (PEUPLIERS D'ITALIE).

S'adresser, pour tous renseignements, au secrétariat de la Mairie des Rosiers et à M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire aux Rosiers, dépositaire du cahier des charges. (429)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rue Cendrière. Elle se compose: au rez-de-chaussée, de deux grandes chambres, lieux d'aisances, antichambre, cuisine et cellier; au premier étage, de trois chambres à coucher et d'un cabinet; grenier sur le tout.  
S'adresser, pour visiter la maison et pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (412)

UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

### Le Moniteur de la Banque

4 fr. PAR AN. Journal financier (6<sup>e</sup> année), Paris et les Départements. Paraissant le dimanche (52 n° par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées. Abonnements d'essai pour 3 mois, 4 franc; rue Lafayette, 7, Paris.

### SURDITÉ BRUIT, MAUX D'OREILLE

Guide pour leur traitement: 2 fr. — 7,900 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile par correspondance. D<sup>r</sup> GUÉRIN, R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 h. — Paris.

### COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY



POUDRETTE DE BONDY

NITRATÉE ENRICHIE

DE BONDY



80 fr. en vrac à la Voirie..... } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.  
90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus). }

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.

PAIEMENT: 1<sup>o</sup> comptant, 5 0/0 d'escompte; — 2<sup>o</sup> traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2; — 3<sup>o</sup> traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL: TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.